

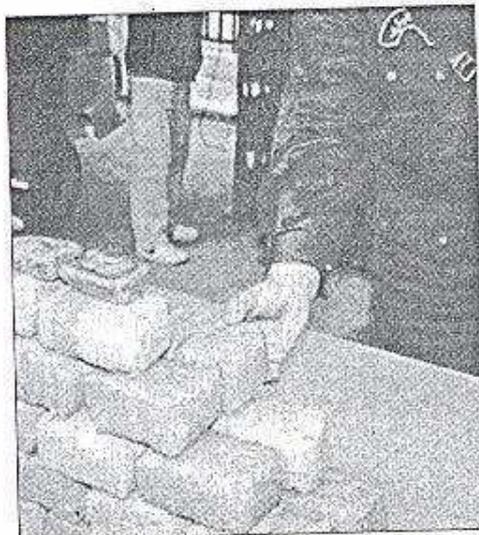
L'AUTHENTIQUE

Quotidien national d'information - N° 725 - Jeudi 13 Mai 2009 - 1500 DA

SÉMINAIRE NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA LOI 04-18

Les primo-consommateurs de drogue ne seront pas incarcérés

Lors de son allocution d'ouverture des travaux du séminaire national sur l'application de la loi 04-18 du 25/12/2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, dans la matinée d'hier, et dont les travaux continueront durant la matinée d'aujourd'hui, le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie,



naires internationaux, et à cet effet, le DG de l'ONLCDT nous déclarera qu'un séminaire euro-méditerranéen sera organisé, prochainement en Algérie pour des échanges entre experts et services de sécurité, pour la lutte et la prévention contre la drogue et la toxicomanie. Par ailleurs, et en ce qui concerne la loi 08-14, il s'agit d'une loi établie spécialement contre le trafic de drogue, tout en classant le degré du danger entre consommateur, détaillant, grossiste, importateur et planteur de résine de cannabis. « Les peines sont différentes entre ces individus, suivant le degré du danger du fait » nous déclarera Mme Maalem, présidente du pôle pénal spécialisé d'Oran, lors de son intervention. Elle nous ajoutera que le dynamisme de cette loi est d'essayer de sauver le maximum de citoyens de ce dangereux fléau social, tout en poussant les toxicomanes à rejoindre les centres de désintoxication. Pour sa part, le procureur général de la cour de Tizi Ouzou, M.Laâzizi, a affirmé que l'application de cette nouvelle loi est de dépasser tous les manques qui existent dans les précédentes lois, tel que l'égalité entre le consommateur et le vendeur. Il ajoutera qu'avec cette nouvelle loi, la prévention est plus que jamais nécessaire et que la cure de désintoxication est obligatoire avant l'incarcération pénitentiaire. Avant de mettre fin à son intervention, le PG de Tizi Ouzou déclarera que dans cette loi, les circonstances atténuantes pour les vendeurs et gros trafiquants de drogue sont supprimées, et que les peines seront très lourdes. Les tra-

voux de ce séminaire national ont continué durant toute l'après-midi d'hier, et se poursuivront durant la matinée d'aujourd'hui à l'hôtel Phoenix d'Oran. Il est à signaler que ce séminaire se déroule dans le cadre de l'application de la loi 04-18 du 25/12/2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Cette loi se caractérise par des éléments nouveaux par rapport à l'ancienne législation. Ces nouvelles dispositions préventives et curatives contenues dans cette loi concernent notamment l'expertise médicale à laquelle sont soumis les usagers de drogue illicite, l'injonction thérapeutique et l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui se sont conformées au traitement médical de désintoxication. L'application de cette nouvelle loi rencontre, sur le terrain, un certain nombre de difficultés, à savoir le manque de clarté des procédures de mise en œuvre de la loi et l'insuffisance des infrastructures de traitement des toxicomanes. Le précédent séminaire, qui a eu lieu au niveau de la capitale les 05 et 06 mai 2009, a abouti à la recommandation d'organiser des séminaires régionaux, afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes concernées par le sujet. Les séminaires régionaux ont pour principale mission de faciliter la mise en œuvre de la loi 04-18 dans ses différents volets mais, aussi, améliorer les connaissances des personnels chargés de l'application des lois, ainsi que permettre l'échange et le partage de connaissance en vue d'une homogénéité dans la compréhension et la mise en œuvre des dispositions de la loi par tous les intervenants concernés, et renforcer les relations de collaboration et de suivi entre toutes les parties impliquées dans l'application de cette nouvelle loi. Les séminaires régionaux auront lieu, au niveau de l'Est les 26 et 27 mai à Sétif, les 29 et 30 du même mois à Bliida pour celui du Centre, et les 20 et 21 octobre à Adrar pour celui du Sud. Comme celui de la wilaya d'Oran, ils enregistreront la participation de 250 personnes, dont 120 magistrats, 15 policiers, 15 gendarmes, 30 médecins (dont 10 des centres pénitentiaires), 05 magistrats des tribunaux militaires, 05 médecins des établissements de rééducation militaires de l'Ouest du pays, et 10 avocats. Pour ce qui est des encadreurs, il sera question de 03 responsables de l'office, 13 experts nationaux et 01 français.

Y.Abdellah

M. Abdelmalek Sayah nous a déclaré qu'il était indispensable qu'il y ait une coordination entre les services publics et de la sécurité nationale dans le but de faire disparaître de la circulation de dangereux phénomènes qui ne cessent de prendre de l'ampleur au sein de notre société, touchant les jeunes Algériens, avec un pourcentage assez important. Avec l'application de cette nouvelle loi, notre même interlocuteur nous précisera que les poursuites judiciaires à l'encontre des consommateurs pourront disparaître dans l'avenir, sachant que cette loi stipule, en particulier, la désintoxication des accros à la drogue, mais s'ils reviennent à la consommation, ou ne subissent pas les cures de désintoxication, ils seront automatiquement incarcérés dans les centres pénitentiaires, nous ajoutera notre même interlocuteur. M.Sayeh nous affirmera, ensuite, que le toxicomane a tous les droits d'avoir une seconde chance, sachant qu'il n'est pas maître de lui-même, tout en nous affirmant qu'être sous l'emprise de la drogue est la chose la plus dangereuse qui existe dans le monde, surtout que les effets de la drogue font perdre le contrôle de soi-même, de son esprit. Par ailleurs, notre même interlocuteur nous affirmera que la toxicomanie est le souci du monde entier et, de nos jours, ce sont les nations unies qui ont pris ce phénomène (la consommation de drogue) au sérieux, en organisant des sémi-